

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2020 - N°2020/02

L'an deux mil vingt le cinq mars à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 février 2020, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : François ALLERMOZ, Isabelle BARAVIAN (arrivée à 20h05), Jean-Louis CLOU, Willy DESHAYES, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Fabrice MARION, Arnaud MONTESINO, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Christophe ADEL-PATIENT par M.PEROT, Annie-France NORMAND par M.ROUYER.

Absents excusés : Martial BERTHENET, Laurence LE BIDRE, Virginie MARTINS-MELO, Christophe PINET.

M.ALLERMOZ accepte les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint M.Le Maire ouvre la séance à 20h02.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020 à l'unanimité.

Ordre du jour :

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

URBANISME

01 - N°DCM2020/11 Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communales

FINANCES

- 02 - N°DCM2020/12 Compte de gestion 2019- Budget principal M14
- 03 - N°DCM2020/13 Compte administratif 2019- Budget principal M14
- 04 - N°DCM2020/14 Affectation du résultat 2019 - Budget principal M14
- 05 - N°DCM2020/15 Vote des taux d'imposition 2020
- 06 - N°DCM2020/16 Vote de la subvention au CCAS
- 07 - N°DCM2020/17 Budget primitif 2020 - Budget principal M14

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, N° DCM2017/40 du 01/06/2017, N° DCM2017/85 du 06/12/2017, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2020/07 du 30/01/2020 : Marché relatif aux prestations de ménage et de nettoyage au pôle éducatif avec PMS MULTISERVICES, pour un montant annuel de 39 544.09 € TTC à compter du 01/02/2020.
- Décision n°D2020/08 du 31/01/2020 : Contrat avec Studio SAFRAN pour l'installation, le démontage, l'utilisation du matériel son et lumière, la mission de conseil pour la lecture et l'évaluation des fiches techniques des spectacles proposés, ainsi que l'entretien du parc existant, pour les manifestations culturelles, dont la rémunération est calculée sur la base de 10 prestations d'un montant unitaire de 3 560.52 € TTC.
- Décision n°D2020/09 du 03/03/2020 : Contrat avec « Escal' Grimpe » pour 5 family shuttles le 06/06/2020 pour 1 716 € TTC.

URBANISME

01 - N°DCM2020/11 Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communales

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le Code Forestier et notamment son article L.211-1,

VU l'adoption à l'unanimité de la délibération N°DCM2016/33 du 23/03/2016 portant demande de soumission au régime forestier,

VU le plan de géomètre n°OBL D20/Alx du 28/02/2020,

Arrivée de Mme BARAVIAN à 20h05.

CONSIDERANT la demande de l'Office National des Forêts (ONF) d'avoir la délimitation du périmètre soumis au régime forestier,

CONSIDERANT que les parcelles listées ci-dessous peuvent relever du régime forestier, et, à ce titre, être gérées par l'Office National des Forêts,

Parcelles	m ²	Adresse - Lieudit
A 722	810 000	Le Parc
A 160	176 840	Butte Graffard
TOTAL	986 840	

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Didier PREHU, Maire adjoint à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de soumission au régime forestier des parcelles listées ci-dessous et conformément aux plans joints :

Parcelles	m ²	Adresse – Lieudit
A 722	810 000	Le Parc
A 160	176 840	Butte Graffard
TOTAL	986 840	

- AUTORISE le Maire à déposer un dossier et à demander à Monsieur le Préfet la soumission au régime forestier,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

02 - N°DCM2020/12 Compte de gestion 2019 - Budget principal M14

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, établi par le receveur, est le pendant du compte administratif dressé par l'ordonnateur et qu'ils doivent être examinés par le Conseil Municipal au cours de la même séance. Ces deux documents comptables doivent présenter des résultats concordants.

Le compte de gestion de la commune établi par le receveur fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Section d'investissement : 1 283 006,11 €**
- **Section de fonctionnement : 1 042 683,62 €**

M.Le Maire donne lecture par chapitre du réalisé en dépenses puis en recettes pour la section de fonctionnement.

DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général	728 407,31 €
Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement	1 187 759,68 €
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordres entre sections	31 342,46 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	136 084,53 €
Chapitre 66 – Charges financières	109 261,46 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	1 607,14 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 194 462,58 €

RECETTES

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement	0,00 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	39 303,11 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordres entre sections	2 824,52 €
Chapitre 70 – Produits des services	358 366,98 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 718 896,01 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	412 790,87 €
Chapitre 75 – Produits divers de gestion courante	90 665,12 €
Chapitre 76 – Produits financiers	3,66 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	21 035,49 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 643 885,76 €

Résultat de Clôture de l'exercice 2019 :

Recettes de Fonctionnement 2019	2 643 885,76 €
Dépenses de Fonctionnement 2019	2 194 462,58 €
Résultat de l'exercice section de Fonctionnement	449 423,18 €
Excédent antérieur reporté	593 260,44 €
Résultat de Clôture Section de Fonctionnement	1 042 683,62 €

Pour compléter, M.Le Maire informe l'Assemblée des précisions données lors de la commission Finances, en dépenses puis en recettes :

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre rassemble l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement de tous les services.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre est stable par rapport à 2018 (+1,1 %).

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les participations et subventions versées (associations, CCAS, syndicats) ainsi que la rémunération des élus. Celui-ci est en baisse cette année (-8 %) car moins de subventions ont été versées aux associations, notamment à l'école de musique. Mme GIRARD a souligné que le montant versé s'est élevé 30 146,22 € alors que le budget prévisionnel était de 39 000 €.

Chapitre 66 – Charges Financières

Elles sont en baisse et conformes aux prévisions budgétaires. Pas d'emprunt contracté en 2019.

Chapitre 70 – Produits des services

En baisse cette année, du fait d'un encaissement décalé des prestations de novembre et décembre 2019. Ce qui n'a pas été encaissé fin 2019 le sera en 2020.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Conforme aux prévisions du Budget Primitif. En augmentation de 3 % (uniquement les bases), ce qui correspond à l'arrivée de nouveaux habitants sur la commune.

Chapitre 74 – Dotations et Participations

L'ensemble des dotations et participations augmentent de 2,4 %, notamment avec une régularisation de 31 000 € des contrats enfance jeunesse (ouverture de l'Accueil Jeunes).

Chapitre 75 – Produits divers de gestion courante

Ce chapitre regroupe essentiellement les revenus des loyers. Il est en forte augmentation (+ 240 %) dû aux loyers perçus pour la location des annexes du château (AAPISE) et de la crèche (MINHIBOUX).

Conclusion :

Le budget de fonctionnement est très bien maîtrisé à la fois en dépenses et en recettes. Cette année le résultat de clôture s'élève à 1 042 683,62 €.

Au vu des bons résultats de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019, M.Le Maire proposera d'affecter 500 000 € à la section d'investissement.

M.Le Maire demande s'il y a des questions sur la section de fonctionnement.

M.Le Maire aborde la section Investissement et précise que 2019 a été une année de transition pour les projets d'investissement. La construction du Pôle Educatif est terminée, les subventions ont été soldées.

Beaucoup de projets ont été préparés : les dossiers de la maison médicale, de la toiture de l'église, du gymnase et du dojo et du Big Data Center, et donne lecture par chapitre du réalisé en recettes puis en dépenses pour la section d'investissement.

M.Le Maire souligne le montant de 2 400 000 € concernant la vente d'un terrain dont la promesse de vente a été signée cette semaine.

Section d'investissement**DEPENSES**

Chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	0,00 €	2 824,52 €	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	294 577,50 €	284 261,48 €	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	153 970,00 €	31 357,20 €	1 920,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 284 768,03 €	456 451,15 €	313 232,86 €
Opération 22 - Equipements sportifs	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 30 - Jardins Familiaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	343 324,00 €	153 514,26 €	169 957,56 €
Opération 36 - Acquisition lieudit "Le Parc"	436 438,74 €	45 890,28 €	18 168,73 €
Opération 37 - Travaux toiture Eglise	916 261,93 €	90 328,65 €	825 933,28 €
Opération 39 - Maison de Santé et Associative	641 304,00 €	35 544,00 €	605 760,00 €
Opération 40 – Ensemble Sportif - Dojo	1 856 160,00 €	15 936,00 €	1 840 224,00 €

Opération 41 – Services Techniques	93 721,05 €	0,00 €	93 721,05 €
Opération 42 - Travaux de voirie et réseaux	1 142 080,03 €	69 551,04	354 973,20 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 162 605,28 €	1 185 658,58 €	4 223 890,68 €

RECETTES

Chapitre	BP 2019	Réalisé 2019	RAR 2019
Chapitre 001 - Excédent antérieur Reporté	1 353 480,95 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 021 - Virement section fonctionnement	662 939,44 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 024 – Produit des cessions	2 400 000,00 €	0,00 €	2 400 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	102 997,61 €	78 340,07 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers réserves	491 000,00 €	537 306,18 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	65 577,50 €	46 411,49 €	18 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts, dépôt, cautionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	310 499,78 €	235 504,00 €	0,00 €
Opération 36 - Acquisition lieudit "Le Parc"	54 360,00 €	0,00 €	24 360,00 €
Opération 37 - Travaux toiture Eglise	319 750,00	91 622,00 €	228 128,00 €
Opération 39 - Maison de Santé et Associative	360 000,00 €	126 000,00 €	360 000,00 €
Opération 40 – Ensemble Sportif - Dojo	992 000,00 €	0,00 €	731 000,00 €
Opération 41 – Services Techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération 42 - Travaux de voirie et réseaux	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 162 605,28 €	1 115 183,74 €	3 761 488,00 €

Recettes d'investissement 2019 + excédent 2018 2 468 664,69 €

Dépenses d'investissement 2019 1 185 658,58 €

Résultat section d'investissement à reporter en 2020 : **1 283 006,11 €**

RAR 2019 Recettes 3 761 488,00 €

RAR 2019 Dépenses 4 223 890,68 €

- 462 402,68 €

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après avoir entendu l'exposé de M.Thierry ROUYER, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECLARE que le compte de gestion 2019 de la commune, établi par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- PREND ACTE du compte de gestion M14 du receveur pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif M14 du Maire pour le même exercice,

- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public

Monsieur le Maire quitte la séance.

03 - N°DCM2020/13 Compte administratif 2019 – Budget principal M14

M.PEROT, Premier Adjoint, préside la séance pendant l'examen et le vote du compte administratif de la commune.

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission finances lors de sa séance du 27/02/2020,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif M14 du Maire et du Compte de Gestion M14 du Trésorier Principal d'Arpajon,

Le Conseil municipal examine, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre avec opération pour la section d'investissement le compte administratif de la commune, exercice 2019, établi par l'ordonnateur dont les résultats de clôture sont les suivants :

- **Section d'investissement :** **1 283 006,11 €**

- **Section de fonctionnement :** **1 042 683,62 €**

Soit un résultat global de clôture de : **2 325 689,73 €**

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le compte administratif M14 de l'exercice 2019 par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté par 15 voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public

Monsieur Le Maire revient et reprend la présidence de la séance. M.Le Maire remercie l'Assemblée pour ses votes.

04 - N°DCM2020/14 Affectation du résultat 2019 - Budget principal M14

Après avoir voté le compte de gestion 2019 puis le compte administratif 2019 – M14 et après avoir constaté les résultats de clôture en investissement et fonctionnement, comme suit :

- **Section d'investissement :** **1 283 006,11 €**
- **Section de fonctionnement :** **1 042 683,62 €**

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission finances lors de sa séance du 27/02/2020,

VU la délibération n°DCM2020/12 du 05/03/2020 prenant acte du compte de gestion relatif au budget principal M14 de l'exercice 2019,

VU la délibération n°DCM2020/13 du 05/03/2020 adoptant le compte administratif M14 de l'exercice 2019,

CONSIDERANT les résultats ci-dessus,

CONSIDERANT l'excédent d'investissement 2019 s'élevant à 1 283 006,11 €,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement 2019 s'élevant à 1 042 683,62 €,

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE en recette de la section d'investissement au compte 1068 « réserves », la somme de 500 000 €.
- REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Excédent antérieur reporté » soit la somme de 542 683,62 €,

- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N°DCM2020/15 Vote des taux d'imposition 2020

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Budget Primitif M14 2020,

VU l'avis favorable de la commission finances lors de sa séance du 27/02/2020,

VU les résultats de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux votés en 2019,

Après avoir entendu l'exposé de M.Thierry ROUYER, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE les taux de la manière suivante :

Taxe d'Habitation : 11,05 %,

Taxe Foncier Bâti : 14,87 %,

Taxe Foncier Non Bâti : 44,03 %,

- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

06 - N°DCM2020/16 Vote de la subvention au CCAS

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Budget Primitif 2020 M14,

CONSIDERANT les projets du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2020 et la nécessité de lui accorder une subvention de 30 000 €,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Jeannine GATIN, Maire adjointe déléguée à la solidarité, l'action sociale et l'emploi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ALLOUE au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 30 000 €,
- DIT que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale figurera au Budget Primitif M14 2020, chapitre 65 article 657362,
- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N°DCM2020/17 Budget primitif 2020 - Budget principal M14

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 92-125 du 06/02/1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU l'avis favorable de la commission finances lors de sa séance du 27/02/2020, M.Le Maire précise qu'il s'agit d'un budget de changement d'équipe municipale. Ainsi, les crédits inscrits tant en fonctionnement qu'en investissement permettront à l'équipe élue d'avoir la politique qu'elle souhaite mettre en œuvre. Les restes à réaliser ont été repris, M.Le Maire précise que cela concerne les opérations en cours.

VU l'exposé de Monsieur le Maire sur les orientations du Budget Primitif 2020,

M.MONTESINO demande quel est le problème avec l'architecte concernant les travaux de l'église.

M.PEROT indique que l'architecte chargé de notre dossier a quitté le cabinet, que ce cabinet n'avait pas d'architecte du patrimoine (puisque l'église de Bruyères-le-Châtel est classée), cela a pris un peu de temps pour retrouver un architecte du patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE par chapitre pour la section de fonctionnement, et par chapitre avec opération pour la section d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
Chapitre	BP 2020
Chapitre 011 – Charges à caractère général	867 930,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 232 500,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	45 000,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	15 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	118 250,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	110 000,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 100,00 €
Virement à la section d'Investissement	644 123,62 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 035 903,62 €

RECETTES

Chapitre	BP 2020
Chapitre 002 – Excédent antérieur reporté	542 683,62 €
Chapitre 013 – Atténuation de charges	23 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services	362 520,00 €
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 641 000,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	384 500,00 €
Chapitre 75 – Produits divers de gestion courante	82 200,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 035 903,62 €

Section d'investissement :

DEPENSES	
Chapitre	BP 2020
Chapitre 040 - Opérations d'ordres	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	275 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	55 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	880 000,00 €
Opération 33 - Groupe Scolaire	30 000,00 €
Opération 36 - Acquisition Lieudit "Le Parc"	245 000,00 €
Opération 37 - Travaux Toiture de l'Eglise	0,00 €
Opération 39 - Maison de Santé et Associative	0,00 €
Opération 40 - Ensemble sportif - Dojo	0,00 €
Opération 41 - Services Techniques	0,00 €
Opération 42 - Travaux de Voirie et réseaux	739 727,05 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 224 727,05 €
RAR 2019	4 223 890,68 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020	6 448 617,73 €

RECETTES

Chapitre	BP 2020
Chapitre 001 - Excédent antérieur Reporté	1 283 006,11 €
Chapitre 021 - Virement section de fonctionnement	644 123,62 €
Chapitre 024 - Produits des cessions	0,00 €
Chapitre 040 - Opération d'ordre	15 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	661 000,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	0,00 €
Opération 36 - Acquisition lieudit "Le Parc"	0,00 €
Opération 37 - Travaux Toiture de l'Eglise	0,00 €
Opération 39 - Maison de Santé et Associative	84 000,00 €
Opération 40 - Ensemble sportif - Dojo	0,00 €
Opération 42 - Travaux de Voirie et réseaux	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 687 129,73 €
RAR 2019	3 761 488,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020	6 448 617,73 €

- AUTORISE le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente délibération et notamment à signer toutes pièces en la matière.

Adopté par 17 voix pour, 2 abstentions (Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public

M.Le Maire remercie Françoise MARTIN pour ces 6 ans passés avec l'équipe municipale et remercie également Philippe CLUZEL qui a préparé tous ces documents budgétaires dans un temps record. L'Assemblée s'associe à ces remerciements.

QUESTIONS DIVERSES**8 – Déclaration des élus d'opposition**

Mme GIRARD donne lecture d'un texte :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Ayant pris connaissance du tract de la liste conduite par Monsieur le Maire sortant, Messieurs MONTESINO et DEJOUX sont consternés par l'usage abusif d'informations, au demeurant erronées, liées à une procédure administrative en cours dans le seul but d'attaquer individuellement un candidat.

Monsieur le Maire ne peut, dans le cadre de sa campagne, se conduire ainsi en outrepassant ses prérogatives qui ne lui permettent pas d'étaler sur la place publique les données de litiges privés. »

M.Le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un litige privé et précise que c'est une information qui peut être divulguée puisqu'elle fait l'objet d'une décision. Ce point ayant été évoqué en séance de conseil municipal, il peut être repris à l'extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant à prendre la parole, M.Le Maire lève la séance à 20h25.